

MODIFICATIONS RESTRICTIVES AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES : UNE VÉRITABLE MENACE POUR L'ÉCONOMIE, LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS DES RÉGIONS

Document d'orientation conjoint de la FQM / FCEI

5 décembre 2024



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait entendre la voix des régions du Québec. Convaincue que la force du nombre peut faire la différence, la FQM accorde une priorité absolue à ses 1 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à la défense de leurs intérêts politiques et économiques. Elle favorise l'autonomie municipale, travaille activement à accroître la vitalité des régions et offre un large éventail de services aux municipalités et MRC. Le dynamisme, la créativité, ainsi que l'esprit de concertation et d'innovation qui animent les élus-es municipaux inspirent ses réflexions et façonnent ses actions au quotidien.

MISSION

Défendre les intérêts politiques et économiques des régions, en fournissant aux organisations municipales, dans un but non lucratif, un pôle d'expertises leur permettant de s'acquitter pleinement de toutes leurs responsabilités actuelles et futures.

VISION

Faire du Québec de demain le Québec de toutes les régions en permettant aux municipalités du territoire d'offrir des milieux de vie dynamiques et prospères à leurs citoyens, en leur donnant accès à des services de qualité, dans le respect des réalités régionales.

VALEURS

Dans le but de réaliser notre mission et notre vision, la Fédération, nos administrateurs et chaque membre de notre équipe sont guidés par les valeurs suivantes :

L'intégrité

La réussite de l'organisation est fondée sur la confiance que nous accordent les municipalités locales et régionales. Pour conserver celle-ci, nos décisions sont prises dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs de notre organisation.

L'imagination

Face aux situations inhabituelles et dans un esprit d'entreprise, nous concevons et proposons à nos collègues et partenaires des solutions innovantes permettant de sortir des sentiers battus et de nous distinguer, tout en respectant nos valeurs.

La rigueur

Nous agissons de façon professionnelle en utilisant l'ensemble de nos connaissances, en considérant tous les aspects d'une situation et en respectant la parole donnée.

La proactivité et le travail d'équipe

Notre agilité et nos connaissances nous permettent d'anticiper les situations nouvelles et de résoudre activement les problèmes de notre organisation ou ceux de nos partenaires, et ce, grâce à la complémentarité de notre équipe et la collaboration qui nous anime.

L'engagement

L'action de chacun des membres de notre équipe est motivée par la passion et guidée par la volonté de réussir notre mission ainsi que par la vision de l'organisation



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le principal défenseur des petites et moyennes entreprises (PME) au Canada. Avec plus de 97 000 membres, dont 21 000 au Québec, elle est la plus importante organisation sans but lucratif qui se consacre entièrement à la réussite des PME.

En tant qu'organisation non partisane, elle défend les priorités des PME auprès des politiciens et des décideurs afin qu'ils puissent influencer les lois et les politiques qui touchent les entreprises.

Les membres ont accès à une gamme complète de ressources spécialisées, y compris des consultations personnalisées avec les conseillers, pour faciliter la gestion de leur entreprise.

Ils bénéficient également de rabais exclusifs sur les produits et services de nos partenaires de confiance. Enfin, ils sont tenus informés des principaux enjeux, ce qui leur permet de se concentrer sur la gestion de leur entreprise.



TABLE DES MATIÈRES

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.....	2
LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE	3
MISE EN CONTEXTE.....	5
DES RISQUES DE FERMETURE TRÈS PROBABLE.....	6
L'INTERPRÉTATION DES VARIABLES MACROÉCONOMIQUES	9
LA RÉALITÉ DE LA SAISONNALITÉ EN RÉGION	11
CONCLUSION.....	12
NOS DEMANDES.....	13



MISE EN CONTEXTE

Au cours des dernières semaines, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont annoncé de nouvelles mesures visant à réduire le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) par les entreprises. Ces changements se définissent comme suit :

- une limite du nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) dans des postes à bas salaire réduite de 20 % à 10 % de la main-d'œuvre totale d'une entreprise;
- une durée maximale d'emploi des postes à bas salaire réduite de 2 ans à 1 an;
- le salaire horaire initial des TET du volet des postes à haut salaire relevé d'au moins 20 % par rapport au salaire horaire médian provincial;
- les approbations du volet des postes à bas salaires suspendues pendant 6 mois dans les grandes villes canadiennes où le taux de chômage est de 6 % ou plus.

Ces mesures, en vue de réduire l'arrivée d'immigrants temporaires au pays, auront l'effet d'un sévère coup de frein au développement économique régional de toutes les MRC du Québec. Non seulement le PTET est le programme qui s'aligne le plus avec le marché du travail, mais il ne représente qu'une faible part du total des immigrants temporaires au Québec, soit approximativement 60 000 personnes sur un total de 588 000 au 1^{er} juillet 2024¹.

En soustrayant les quelque 20 000² travailleurs étrangers temporaires (TET) qui viennent prêter main-forte au secteur agricole du Québec, le ratio des 40 000 autres TET accueillis par l'ensemble des autres secteurs par rapport au total de 588 000 passe largement sous la barre des 10 %.

Prendre pour cible le PTET est injustifié puisque ce sont les PME qui encaissent directement le coup venant des deux paliers de gouvernement. L'enjeu de pénurie de main-d'œuvre est encore une réalité qui freine les entreprises. En effet, selon les données du Québec du Baromètre des affaires de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) rendues publiques le 31 octobre dernier, le manque d'employés demeure le premier frein aux ventes et à la production des PME (48 %)³.

En termes de données, Statistique Canada révélait que le Québec comptait, au deuxième trimestre de 2024, 139 400 postes vacants, dont 13 900 pour le secteur de l'hébergement et de la restauration, 13 200 pour le secteur manufacturier et 12 500 pour le commerce de détail⁴.

¹ IDQ (2024). *Pourra-t-on réduire l'immigration temporaire ? Et quel est le prix à payer pour le Québec?*
<https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2024/10/IDQ-202410-IMMIGRATION-TEMPORAIRE.pdf>

² Statistique Canada. (2024). *Travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire par industrie* [outil de visualisation des données].
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210021801>

³ FCEI. Baromètre des affaires^{MD} d'octobre 2024, du 2 au 22 octobre 2024, résultat final, n = 516. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/mbb/Barometre-des-affaires-secteurs-2024-10.pdf>

⁴ Statistique Canada. Les postes vacants au Québec, publié le 18 septembre 2024. Consulté en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/postes-vacants-au-quebec>

DES RISQUES DE FERMETURE TRÈS PROBABLE

Lors des dernières semaines, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la FCEI ont consulté leurs membres et partenaires afin de mesurer l'impact de ces mesures instaurées au PTET. La FQM a collaboré à l'administration de cette enquête. Les résultats préliminaires présentés dans ce document recueillent les réponses de 622 dirigeants de PME canadiennes, dont 354 répondants pour le Québec, qui ont embauché des travailleurs par l'entremise du PTET⁵.

Le constat est clair, les effets des dernières décisions gouvernementales en lien avec l'immigration temporaire seront néfastes pour de nombreuses PME aux quatre coins du Québec.

Ces PME ont tiré plusieurs avantages de pouvoir embaucher via le PTET. Pour 8 dirigeants de PME canadiennes sur 10, le PTET leur a donné accès à des travailleurs qualifiés et fiables qu'ils ne trouvaient pas sur leur territoire. Ce programme a également permis à 77 % d'entre eux de pouvoir répondre à la demande pour leurs produits et services alors que 66 % ont constaté une amélioration de la productivité et de l'efficacité.

La grande majorité des PME canadiennes ont tiré des avantages significatifs du PTET



Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), données préliminaires du 7-20 novembre 2024, n = 623.
Question : «Quels avantages avez-vous tirés du PTET ? » (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Du côté des impacts anticipés des changements apportés au PTET sur leur entreprise, les répondants à l'échelle canadienne prévoient principalement une diminution de la productivité (65 %), une plus grande difficulté à renouveler ou prolonger les contrats pour les postes occupés par des travailleurs étrangers temporaires (63 %), une réduction prévue des plans de croissance (57 %) ainsi qu'une perte de certains travailleurs les plus fiables (53 %).

⁵ FCEI. Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), données préliminaires du 7-20 novembre 2024, n = 1 326.

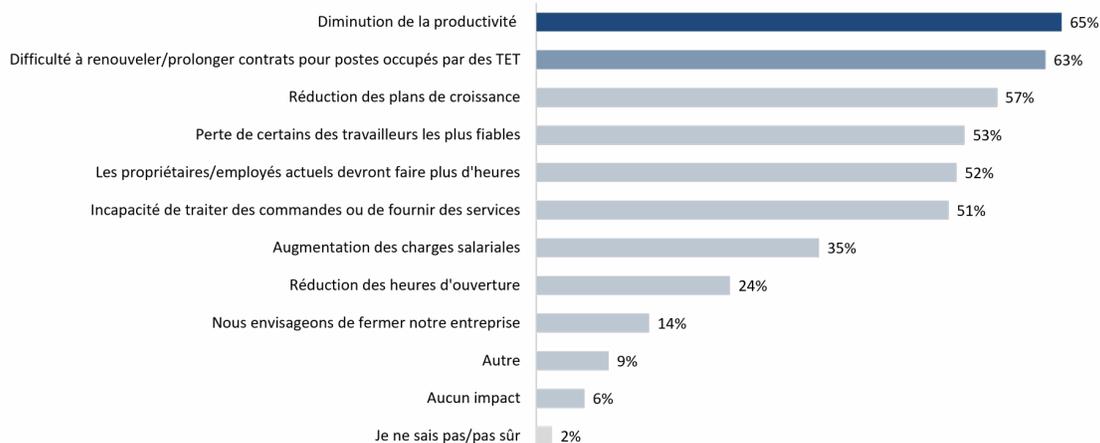


FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



En affaires pour vos affaires.

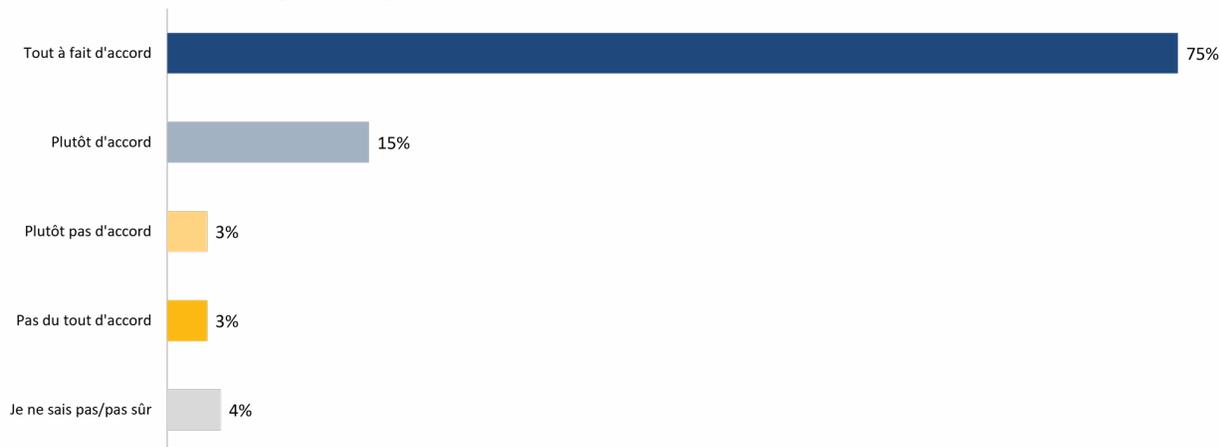
Des impacts importants anticipés par plus de la moitié des PME canadiennes à la suite des changements apportés au PTET



Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), données préliminaires du 7-20 novembre 2024, n = 622. Question : « Globalement, quel sera l'impact des changements apportés au PTET sur votre entreprise (p. ex., dotation, productivité, heures d'ouverture) ? » (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Presque toutes les entreprises sondées (90 %) s'entendent qu'il sera difficile de trouver de la main-d'œuvre locale pour pourvoir les postes qui étaient occupés par des travailleurs étrangers temporaires (TET).

Presque la totalité (90%) des dirigeants de PME canadiennes sont d'accord qu'il sera difficile pour eux de trouver de la main-d'œuvre locale pour combler les postes qui étaient occupés par des travailleurs étrangers temporaires



Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), données préliminaires du 7-20 novembre 2024, n = 568. Question : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants concernant les récents changements au PTET ? Il sera difficile pour nous de trouver de la main-d'œuvre locale pour combler les postes qui étaient occupés par des TET ».

Face à ces changements, 88 % des répondants à l'échelle canadienne craignent devoir être obligés de renvoyer des travailleurs étrangers temporaires (TET) dans leur pays d'origine. Au Québec, la proportion s'élève à 96 %.⁶

Près de 90 % des dirigeants de PME canadiennes sont d'accord que les changements au PTET les obligeront à renvoyer des travailleurs étrangers temporaires dans leur pays d'origine.



Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), données préliminaires du 7-20 novembre 2024, n = 573. Question : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants concernant les récents changements au PTET ? Nous craignons que les changements au PTET nous obligent à renvoyer des travailleurs étrangers temporaires dans leur pays d'origine ».

De plus, 45 % des entrepreneurs sondés jugent probable que les restrictions liées à l'embauche de TET pour des postes à bas salaire mettent à risque de fermeture leur entreprise. Pour les PME du Québec, c'est une proportion de 12,4 %⁷ qui indique que c'est très probable que ces changements sonnent le glas de leur projet entrepreneurial. Les gouvernements doivent comprendre que la perte de quelques travailleurs étrangers temporaires dans une petite entreprise peut faire basculer cette dernière vers une fermeture définitive ou une faillite.

⁶ FCEI. Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), données préliminaires du 7-20 novembre 2024, n = 331.

⁷ FCEI. Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), données préliminaires du 7-20 novembre 2024, n = 574

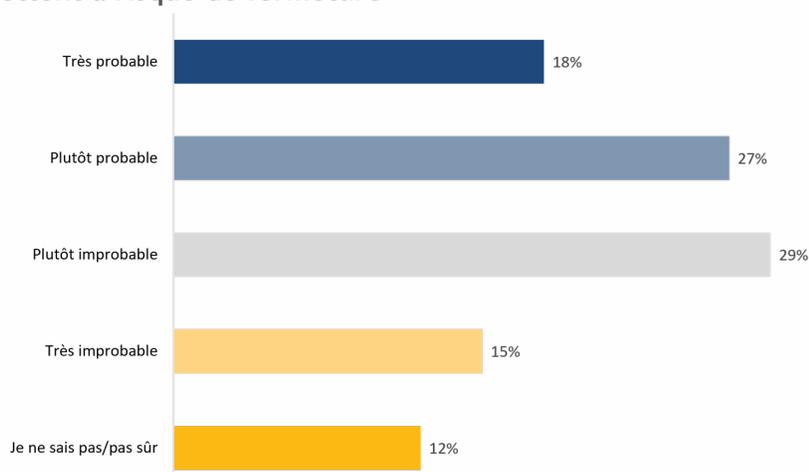


FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

Près de la moitié des dirigeants des PME canadiennes évaluent qu'il est probable que les restrictions liées à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires pour des postes à bas salaire les mettent à risque de fermeture



Source : FCEI, Sondage sur les récents changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), données préliminaires du 7-20 novembre 2024, n = 574.
Question : Quelle est la probabilité que les restrictions liées à l'embauche de TET pour des postes à bas salaire vous mettent à risque de fermeture ? (Sélectionner une seule réponse) ».

Devant ces données inquiétantes, la FQM et la FCEI somment les deux paliers de gouvernement d'arrêter de prendre des décisions en lien avec l'immigration basées uniquement sur l'évolution courante des statistiques et du contexte politique et qui, finalement, risquent de mettre en péril des milliers de PME de partout au Québec.

L'une des responsabilités de nos décideurs gouvernementaux en matière d'immigration et de développement économique devrait d'abord s'orienter vers le développement d'une stratégie en lien avec les travailleurs étrangers temporaires pour soutenir les PME, et non venir affaiblir ces dernières.

L'INTERPRÉTATION DES VARIABLES MACROÉCONOMIQUES

Les variables macroéconomiques, comme le taux de chômage, ne peuvent simplement répondre à la détermination de cibles gouvernementales annuelles du nombre de travailleurs étrangers temporaires. Un taux de chômage plus élevé ne peut garantir à une entreprise un accès plus facile à la main-d'œuvre.

Derrière une personne disponible à l'emploi, il y a des facteurs humains que ne peuvent contrôler les employeurs. L'ambition de se former dans une spécialité ou la volonté de s'établir en région demeureront des choix personnels. Notons aussi que l'accroissement des départs à la retraite ainsi que l'augmentation de l'âge moyen dans plusieurs régions peuvent aussi expliquer le recul du taux de chômage.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

De plus, les PME qui se trouvent dans certaines régions et/ou qui opèrent dans des secteurs spécifiques continueront de connaître des difficultés à recruter localement, peu importe le contexte économique.

Dans son rapport d'octobre 2024 concernant l'immigration temporaire, l'Institut du Québec affirmait ceci :

« On pourrait croire que le ralentissement économique et la hausse du taux de chômage au Québec auraient pour conséquence de réduire la demande des employeurs pour des permis issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) [...]. Pourtant, les récentes données mensuelles ne révèlent aucun impact significatif de la conjoncture économique. Ainsi, le nombre cumulatif de permis émis au Québec, en 2024, par le PTET, suit une trajectoire similaire à celle observée en 2023, et demeure nettement supérieur aux années précédentes. [...] La persistance des besoins en main-d'œuvre, particulièrement en région, semble surpasser les effets potentiels du ralentissement économique sur la demande. »⁸

LE SECTEUR MANUFACTURIER MIS À MAL

Dans plusieurs localités, les entreprises manufacturières sont d'indispensables moteurs économiques et créatrices de richesse pour la communauté. Le secteur manufacturier sera durement affecté par les mesures instaurées au PTET. Tel que mentionné précédemment, 13 200 postes étaient toujours vacants dans le secteur manufacturier au Québec au 2^e trimestre de 2024, et ce, malgré la contribution de 12 000 travailleurs étrangers temporaires.

Dans sa lettre ouverte du 16 octobre dernier, Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) rappelait d'ailleurs que le secteur manufacturier fait l'objet d'un vieillissement accéléré de ses travailleurs. En 2023, 27,3 % des travailleurs de la fabrication étaient âgés de 55 ans et plus. De plus, MEQ affirmait que les usines du Québec perdraient un travailleur sur quatre d'ici un an⁹.

L'Association d'affaires a aussi sondé ses membres à la suite de l'annonce des limitations concernant les travailleurs étrangers temporaires. « Pour 80 % des entreprises manufacturières, les limitations annoncées pourront se traduire par des baisses de production. Près de 60 % devront repousser ou annuler des plans d'investissement [...] »¹⁰. Ces données concordent avec celles de l'enquête menée par la FCEI et la FQM auprès de leurs membres et partenaires.

Encore une fois, ce sont les perspectives de croissance et de développement de richesse des régions qui subiront un freinage non souhaité.

⁸ IDQ. (2024, octobre). *Pourra-t-on réduire l'immigration temporaire ? Et quel est le prix à payer pour le Québec?*

<https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2024/10/IDQ-202410-IMMIGRATION-TEMPORAIRE.pdf>

⁹ Manufacturiers et exportateurs du Québec. (2024, octobre). *Cessons d'improviser en matière d'immigration temporaire*. <https://meq.ca/initiatives/cessons-dimproviser-en-matiere-dimmigration-temporaire/>

¹⁰ Idem.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

LA RÉALITÉ DE LA SAISONNALITÉ EN RÉGION

La saisonnalité de plusieurs industries en région – agriculture, pêches commerciales, tourisme – pose aussi de fortes pressions sur la disponibilité de la main-d’œuvre locale puisque la période d’opération de chacune se superpose en termes de calendrier. Ainsi, il devient difficile, voire impossible de maintenir des rythmes d’activités réguliers et rentables sans travailleurs étrangers temporaires. Les périodes de récolte pour l’industrie agricole et celles de capture pour les poissons et fruits de mer sont aussi limitées. Ajoutons la pénurie persistante de main-d’œuvre dans ces secteurs, la planification devient donc très importante pour les employeurs.

Il est alors primordial que les exceptions actuellement accordées pour les emplois saisonniers (et non saisonniers) dans les secteurs de l’agriculture, la transformation des aliments et des produits marins, ainsi que pour les postes en construction, et dans le domaine de la santé demeurent.

Les autorités gouvernementales doivent toutefois élargir leurs œillères et mieux saisir les retombées économiques d’autres secteurs économiques phares pour les régions, comme le tourisme. Cette industrie sera très touchée par l’instauration des nouvelles mesures concernant les TET. Les emplois d’aide-cuisinier et à l’entretien ménager sont difficilement comblés par les locaux. Selon un sondage mené en septembre 2024 par l’Association Hôtellerie du Québec, 75 % des répondants affirmaient que le poste de préposé à l’entretien ménager est le plus difficile à pourvoir au Québec et 70 % avaient toujours des postes vacants qu’ils peinent à combler.¹¹

L’industrie touristique n’est pas à négliger pour l’économie et le rayonnement des différentes régions administratives du Québec. En Gaspésie par exemple, l’année touristique 2023-24 s’est soldée par la venue de 864 000 visiteurs, 3 millions de nuitées et 525,5 millions de dollars en retombées économiques.¹²

¹¹ Association Hôtellerie du Québec. (2024, octobre). *Travailleurs étrangers temporaires : les hôteliers du Québec demandent des assouplissements*. <https://www.hotelleriequebec.com/travailleurs-etrangeurs-temporaires-les-hoteliers-du-quebec-demandent-des-assouplissements/>

¹² Duval, J. (2024, mai). *Tourisme : moins de dépenses à destination, mais plus de retombées économiques*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2075927/tourisme-inflation-changements-climatiques-hotellerie>



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FCEI

En affaires pour vos affaires.

CONCLUSION

En conclusion, les mesures gouvernementales annoncées visant la réduction du nombre de travailleurs étrangers temporaires au pays mettront à mal le développement socioéconomique de nos régions. Pour la FQM et la FCEI, les gouvernements fédéral et provincial doivent incessamment manifester de manière concrète une meilleure compréhension de l'importance des travailleurs étrangers temporaires pour nos PME et nos communautés.

Les décideurs ont une responsabilité importante quant à la vitalité des régions, la compétitivité des entreprises du Québec sur les marchés internationaux, la rétention des investissements des entreprises québécoises dans nos territoires, et le maintien de l'attractivité du Québec à la vue de la communauté internationale. Faire un pas en arrière concernant les modifications apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires ne minerait en rien la crédibilité économique des autorités gouvernementales, au contraire. Les régions et leurs entrepreneurs ne doivent pas payer pour les erreurs stratégiques résultant des politiques publiques improvisées en immigration.



NOS DEMANDES

Devant ces constats, le FQM et la FCEI formulent aux deux paliers de gouvernement quatre demandes à très court terme pour lever la menace qui plane sur l'économie, les entreprises et les travailleurs des régions :

1. Rétablir la durée maximale d'emploi des postes à bas salaire à 2 ans.

La durée maximale d'emploi pour les travailleurs embauchés dans le cadre du volet des postes à bas salaire réduit de 2 ans à un 1 an est une mesure de découragement à peine voiler de réduire le recours à des travailleurs étrangers temporaires. L'engagement financier des entreprises afin d'accueillir un TET se chiffre à plusieurs milliers par individu. De plus, le travail administratif pour chaque demande est ardu. Répéter l'exercice annuellement ajoute une couche supplémentaire au fardeau administratif du quotidien qui pèse sur les PME.

2. Rétablir la limite du nombre de TET dans des postes à bas salaire à 20%, au moins dans les régions, considérant que ce taux a été réduit de 20 % à 10 %, peu importe le secteur et la durée de l'emploi.

3. Limiter l'augmentation du salaire horaire du volet haut salaire du ptet de 5 % au lieu de 20 %, soit un salaire horaire de 28,84 \$.

Depuis le 8 novembre 2024, une entreprise doit offrir minimalement un salaire horaire de 32,96 \$. Il est insensé de demander un tel effort financier aux PME dans le contexte où les problèmes de fonds de roulement sont toujours un frein important aux ventes et à la production de ces dernières.

4. Concernant la suspension des approbations du volet des postes à bas salaires pendant 6 mois dans les régions métropolitaines de recensement canadiennes où le taux de chômage est de 6 % ou plus :

- Augmenter le taux de chômage à 7 % au lieu de 6 %;
- Exclure les communautés avoisinantes des grandes villes dans les régions métropolitaines de recensement;
- Exempter de ce refus de traitement toutes les demandes de permis pour les postes saisonniers (270 jours et moins).

